



**Confédération  
CSN des syndicats nationaux**

**Rapport du  
comité de surveillance**

**Conseil confédéral  
18 et 19 juin 2018**



Le comité de surveillance s'est réuni du 16 au 18 mai derniers au 1601, avenue De Lorimier, pour procéder à l'examen des états financiers au 28 février 2018.

Pendant ces trois journées, nous avons examiné les états financiers des 12 premiers mois de l'exercice 2017-2020. Nous avons également procédé à l'analyse de plusieurs pièces en appui à notre démarche, telles que rapports d'activités, relevés de cartes de crédit, etc. Nous avons aussi pris connaissance de documents pertinents, tels que les procès-verbaux du comité exécutif et du bureau confédéral, que nous recevons de façon régulière.

Lors de cette rencontre, le trésorier de la CSN, Pierre Patry, nous a présenté les statistiques relatives au taux moyen mensuel de cotisation de même que le nombre de cotisantes et de cotisants. Ces statistiques révèlent que le nombre réel moyen de cotisantes et de cotisants s'élève à 261 677, comparativement à la prévision qui était de 264 735, soit 3 058 cotisants de moins. Quant au taux réel moyen mensuel, celui-ci se situe à 25,16 \$ alors que la prévision budgétaire était de 24,97 \$, soit un écart favorable de 0,19 \$. Toutefois, nous observons un manque à gagner dans les revenus de *per capita* de 857 068 \$.

Dans notre premier rapport du présent mandat, nous avons fait quelques observations concernant les fusions à la suite de la loi n° 10. Nous sommes en mesure de constater que les estimations sont maintenant beaucoup plus précises à l'égard du nombre de cotisants et du taux moyen.

### **Résultats cumulatifs**

Au terme de la première année de l'exercice financier se terminant le 28 février 2018, les revenus de la CSN s'élèvent à 79 235 535 \$, dont 78 460 559 \$ proviennent des *per capita* et 774 976 \$ des intérêts, ce qui représente 882 093 \$ de manque à gagner.

Quant aux dépenses, elles se sont élevées à 72 196 831 \$. Elles ont été inférieures de 12 957 497 \$ par rapport à la prévision budgétaire de 12 mois. La période s'est terminée avec un surplus de 7 038 704 \$ alors que le déficit anticipé était de 5 036 700 \$, soit un écart favorable de 12 075 404 \$. Cet écart a bondi de 9 269 108 \$ au cours des six derniers mois.

### **Actif**

L'actif net est passé de 55 014 527 \$ à 62 053 231 \$, soit un écart de 7 038 704 \$. Cet écart est causé principalement par le Fonds de défense professionnelle, qui a enregistré un surplus de 7 008 525 \$ pour la première année de ce mandat. Nous en verrons les explications dans les prochaines lignes.

## **Budget de fonctionnement**

Nous avons observé que tous les postes de dépenses, à l'exception de celui de la syndicalisation, sont inférieurs à la prévision budgétaire de la première année de ce mandat.

Les revenus des *per capita* sont inférieurs de 409 832 \$ et les revenus des *intérêts et divers* sont supérieurs de 8 964 \$, ce qui donne un manque à gagner de 400 868 \$. Toutefois, les dépenses sont inférieures de 3 067 904 \$. Par conséquent, le déficit anticipé s'élève à 2 662 521 \$ plutôt qu'à 5 329 557 \$, ce qui donne un écart positif de 2 667 036 \$.

Nous avons constaté que les liquidités du budget de fonctionnement sont passées de 21 643 695 \$ au 28 février 2017 à 8 726 391 \$ au 28 février 2018. Nous avons remarqué que les liquidités sont demeurées stables au cours des six derniers mois. Nous continuerons à suivre la situation de près.

## **Direction**

### ***Fondation pour l'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés (page 22)***

Un déboursé de 8 333 \$ a été fait avant l'adoption du budget lors du congrès de juin 2017. Par la suite, les déboursés ont cessé.

## **Syndicalisation (page 23)**

### ***Organisation***

Un dépassement de 1 754 892 \$ sur un budget de 1 666 667 \$ a été constaté. Dans notre dernier rapport, nous avons indiqué un dépassement de 1 805 367 \$. Nous notons que la situation s'est résorbée au cours des six derniers mois. La période de vote à la suite de la loi n° 10 dans le secteur public est le principal élément expliquant ce dépassement.

## **Administration (page 27)**

### ***Finances (page 59)***

Le dépassement de 47 580 \$ s'explique par des frais de gestion du prêt de l'immeuble et de construction.

## **Fonds de défense professionnelle (page 29)**

Au cours de la première année de l'exercice, le Fonds de défense professionnelle a dégagé un surplus de 7 008 525 \$ alors que la prévision budgétaire anticipait un déficit de 2 470 609 \$, soit un écart de 9 479 134 \$. En moyenne, 36 prestations de grève ou de lock-out ont été versées par semaine, alors qu'on en prévoyait 475 dans la prévision budgétaire. Au 14 mai 2018, il y avait une grève générale illimitée avec services essentiels (107 membres), huit grèves discontinues (2 897 membres) et deux grèves discontinues avec services essentiels (2 525 membres). Parce qu'ils offrent des services essentiels ou qu'ils sont en grève discontinuée, la plupart des membres n'ont pas reçu de prestations de grève. Pour ce qui est du dépassement de 695 043 \$ au poste *allocations aux syndicats pour dépenses de*

*grève*, il est attribuable en grande partie aux conflits en cours de même qu'à la grève des syndicats du préhospitalier; ce conflit est maintenant réglé.

### **Prestations de grève (page 71)**

Une entente intervenue à la suite du lock-out de l'entrepôt Provigo Armand-Viau a entraîné un remboursement au FDP de 566 943 \$, soit l'équivalent du montant versé en prestations de grève lors d'un exercice financier précédent. C'est ce qui explique un revenu de 86 008 \$ à ce poste.

### **Fonds de soutien extraordinaire**

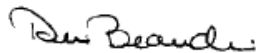
L'actif net du Fonds de soutien extraordinaire se situe à 5 300 380 \$, soit 2 692 700 \$ de plus qu'au 28 février 2017.

### **Conclusion**

Nous tenons à remercier Pierre Patry, trésorier, Danielle Lallemand, comptable, Lucie Michaud, contrôleuse, de même que Karyn Chartrand, employée de bureau, pour leur grande disponibilité et leur généreuse collaboration.

### **Recommandation**

Le comité de surveillance recommande d'adopter les états financiers pour l'exercice de la première année se terminant le 28 février 2018 du budget de fonctionnement, du Fonds de défense professionnelle et du Fonds de soutien extraordinaire de même que les résultats cumulatifs.



Denis Beaudin



Guy Gingras



Michel Tétreault